



Ville de Rimouski
Mémoire d'implantation du service 311
/ City of Rimouski 311 Implementation Notice

Avis d'implantation du service 311 pour la Ville de Rimouski
/ 311 Implementation Notice for the city of Rimouski

Émis et représenté par / Issued and represented by

Michel Henri, ing.
Gamm Télécomm inc.
mhenri@gammtelecomm.com
(514) 978-4266

Émis pour / Issued for

Ville de Rimouski
205, avenue de la Cathédrale, C.P. 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Table des matières / Table of contents

	Page
1 INTRODUCTION / INTRODUCTION	2
2 DESCRIPTION DU SERVICE 311 / 311 SERVICE	3
3 ACHEMINEMENT DES APPELS 311 / 311 CALL ROUTING	4
4 VOLUMÉTRIE / CALL VOLUME ESTIMATES.....	4
5 ATTENTES AUPRÈS DES FST / EXPECTATIONS OF TELECOMMUNICATIONS SERVICE PROVIDERS.....	5
6 LIMITROPHES / BOUNDARIES.....	5
7 ÉCHÉANCIER PROPOSÉ / PROPOSED TIMELINE	6

Liste des annexes

Annexe / Appendix A - Territoire Ville de Rimouski / Rimouski's territory.....	8
Annexe / Appendix B - Résolution d'implantation / Implementation resolution	9
Annexe / Appendix C - Résumé des décisions du CRTC / Summary of CRTC decisions	10
Annexe / Appendix D - Liste des fournisseurs de services de télécommunication / TSP list	12
Annexe / Appendix E - Liste de distribution / Notice Distribution List	23
Annexe / Appendix F - Cartographie des municipalités limitrophes / Mapping of neighboring municipalities	24
Annexe / Appendix G - Consentement des municipalités / Municipalities Statements of Authorization	26

1 INTRODUCTION / INTRODUCTION

Rimouski est une ville du Québec (Canada), chef-lieu de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette de la région administrative du Bas-Saint-Laurent dont la devise est Legi patrum fidelis - « Fidèles à la loi de nos pères ».

/ Rimouski is a city in Quebec (Canada), capital of the regional county municipality of Rimouski-Neigette in the administrative region of Bas-Saint-Laurent whose motto is Legi patrum fidelis - "Faithful to the law of our fathers".

Située sur la rive droite de l'estuaire maritime du Saint-Laurent à environ 312 km à l'Est en aval de celle de Québec, la ville de Rimouski est située dans la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Rimouski constitue le centre de service de la région du Bas-Saint-Laurent et offre plusieurs attraits touristiques. Elle est le siège de plusieurs entreprises privées, institutions ou bureaux gouvernementaux qui desservent la région.

/ Located on the right bank of the St. Lawrence Estuary, approximately 312 km east of the Quebec City, the city of Rimouski is part of the Rimouski-Neigette Regional County Municipality, in the Bas-Saint-Laurent administrative region. Rimouski is the service center for the Bas-Saint-Laurent region and offers several tourist attractions. It is home to several private businesses, institutions, and government offices that serve the region.

Rimouski est aujourd'hui un important pôle pour l'Est du Québec. Axé sur les services publics et privés, l'éducation, les sciences de la mer et le tourisme. Des industries tels que la transformation de l'acier, les télécommunications, du transport en plus de divers centres de recherches sont les principaux secteurs d'activités. S'ajoute également celle de la bière, des spiritueux et de la pêche.

/ Rimouski is today a major hub for Eastern Quebec, focusing on public and private services, education, marine sciences, and tourism. Industries such as steel processing, telecommunications, transportation, and various research centers are the main sectors of activity. Beer, spirits, and fishing are also important industries.

La population est estimée à 50 000 habitants.

/ The population is estimated at 50,000.

L'annexe A présente le territoire de la ville de Rimouski.

/ Appendix A presents the territory of the city of Rimouski.

Une copie de la résolution du conseil de la Ville de Rimouski autorisant la mise en place du service 311 est présentée à l'annexe B.

/ A copy of the resolution of the council of the City of Rimouski authorizing the implementation of the 311 service is presented in Appendix B.

La Ville de Rimouski se conforme aux décisions 2008-61 et 2004-71 du CRTC (présentées à l'annexe C) et une copie du Mémoire d'implantation du service 311 pour la Ville de Rimouski sera distribuée aux fournisseurs de services de télécommunication (FST) desservant la Ville.

/ The City of Rimouski complies with CRTC decisions 2008-61 and 2004-71 (presented in Appendix C) and a copy of the 311-services implementation brief for the City of Rimouski will be distributed to telecommunications service providers (TSP) serving the City.

2 DESCRIPTION DU SERVICE 311 / 311 SERVICE

La Ville de Rimouski désire mettre en service un numéro unique 311 sur son territoire. Cette nouveauté permettra aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Rimouski de composer le 311 pour joindre les services municipaux. Ce service permettra aussi d'améliorer la qualité du contact avec le citoyen, d'accroître la rapidité et l'efficacité de la Ville à fournir l'information et à augmenter la performance du processus de traitement d'une requête ou d'une plainte. L'appel 311 sera converti à un numéro local de la Ville et sera acheminé au service de réponse téléphonique de la Ville de Rimouski.

/ The City of Rimouski wishes to implement a single 311 number within its territory. This new feature will allow citizens of the City of Rimouski to dial 311 to contact municipal services. This service will also improve the quality of contact with citizens, increase the speed and efficiency of the City in providing information, and improve the performance of the request or complaint handling process. All 311 calls will be converted to a local City number and will be routed to the City of Rimouski's answering service.

En somme, le 311 permettra aux Rimouskoises et aux Rimouskois de joindre facilement le service de réponse téléphonique de la Ville. Ainsi, en communiquant avec le 311, ils pourraient notamment:

/ In short, 311 will allow Rimouski residents to easily reach the City's answering service. By contacting 311, they could:

- Obtenir des renseignements sur un service / *Obtain information about a service;*
- Transmettre un commentaire, une demande d'intervention ou une plainte / *Send a comment, a request for intervention or a complaint;*
- Solliciter une intervention rapide pour réparer un équipement défectueux ou signaler un problème sur la voie publique / *Request rapid intervention to repair defective equipment or report a problem on public roads;*
- etc.

Le but de l'implantation du service est de faciliter l'accès aux services à la population. Le 311 remplacerait les différents numéros à dix chiffres anciennement utilisés pour rejoindre les services municipaux.

/ The aim of implementing the service is to facilitate access to services for the population. 311 would replace the various ten-digit numbers formerly used to reach municipal services.

3 ACHEMINEMENT DES APPELS 311 / 311 CALL ROUTING

La Ville de Rimouski suivra la directive 2004-71 du CRTC qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels sur les limites des circonscriptions téléphoniques.

/ The City of Rimouski will follow CRTC directive 2004-71 which determined that call routing arrangements must be based on the boundaries of telephone exchanges.

Tous les appels 311 du territoire de la ville de Rimouski seront acheminés et terminés à l'adresse suivante:

/ All 311 calls in the territory of the city of Rimouski will be routed and terminated at the following address:

205 avenue de la Cathédrale
Rimouski, Québec
G5L 7C7

Le numéro local pour l'acheminement et la terminaison des appels 311 de la Ville de Rimouski est le **418-724-3786**. Les appels acheminés à ce numéro seront automatiquement redirigés vers le centre d'appels de la Ville de Rimouski.

/ The local number for routing and terminating 311 calls for the City of Rimouski is 418-724-3786. Calls routed to this number will be automatically redirected to the City of Rimouski call center.

La ville répondra aux appels durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 16h00 et le vendredi de 8h15 à 11h45.

/ The city will respond to calls during business hours, Monday to Thursday from 8:15 a.m. to 4:00 p.m. and Friday from 8:15 a.m. to 11:45 a.m.

4 VOLUMÉTRIE / CALL VOLUME ESTIMATES

La Ville de Rimouski a une population de plus de 50 000 habitants, une prévision de $\pm 5\,000$ appels / par mois est anticipée après 2 ans.

/ The City of Rimouski has a population of over 50,000 inhabitants, a forecast of $\pm 5,000$ calls / per month is anticipated after 2 years.

5 ATTENTES AUPRÈS DES FST / EXPECTATIONS OF TELECOMMUNICATIONS SERVICE PROVIDERS

L'acheminement des appels 311 sera fait sur la base des circonscriptions téléphoniques (soit une combinaison de l'indicatif régional NPA et l'indicatif local NXX) par chacun des fournisseurs de services de télécommunication (FST) de la Ville. Considérant ces faits, la collaboration des fournisseurs de services de télécommunication avec la Ville de Rimouski est primordiale pour l'atteinte des objectifs du nouveau service 311.

/ The routing of 311 calls will be made based on telephone districts (i.e. a combination of the NPA area code and the NXX local code) by each of the City's telecommunications service providers (TSPs). Considering these facts, the collaboration of telecommunications service providers with the City of Rimouski is essential for achieving the objectives of the new 311 service.

À cet effet, des tables d'acheminement sont produites et triées par fournisseur de services de télécommunication (FST). Celles-ci seront transmises pour vérification et validation par les FST.

/ For this purpose, routing tables are produced and sorted by telecommunications service provider (TSP). These will be sent for verification and validation by the TSP.

Entre autres, les attentes auprès des fournisseurs de services de télécommunication sont : /
Among other things, the expectations from telecommunications service providers are:

- Participer et collaborer avec la Ville de Rimouski Mascouche / *Participate and collaborate with the City of Rimouski;*
- Valider les tables d'acheminement / *Validate the routing tables;*
- Effectuer les travaux de conversion et d'acheminement requis en conformité avec les directives du CRTC et de la Ville de Rimouski pour l'implantation du service 311 / *Carry out the conversion and routing work required in accordance with the directives of the CRTC and the City of Rimouski for the implementation of the 311 service.*

La liste des fournisseurs de services de télécommunication filaire et des tours cellulaire recensés est présentée à l'annexe D.

/ The list of identified wireline telecommunications service providers and cell towers is presented in Appendix D.

Conformément aux directives, une copie de ce mémoire est transmise aux FST de la liste de distribution N11 du site cnac.ca, annexe E.

/ In accordance with the directives, a copy of this memorandum is sent to the TSPs on the N11 distribution list on the cnac.ca site, appendix E.

6 LIMITROPHES / BOUNDARIES

Le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques étant différents, il révèle des particularités d'acheminement sur quelques zones limitrophes avec d'autres municipalités. Celles-ci peuvent partager l'indicatif local NXX et les tours cellulaires avec

la Ville de Rimouski. Des discussions ont eu lieu avec les municipalités voisines qui partagent des centraux (circonscriptions) téléphoniques et tours cellulaires avec la Ville de Rimouski afin de prévoir un protocole adéquat d'acheminement des appels.

/ The territorial division of the city of Rimouski and that of the telephone districts being different, it reveals routing particularities in some bordering areas with other municipalities. These can share the local code NXX as well as cell towers with the City of Rimouski. Discussions have taken place with neighboring municipalities which share telephone exchanges (districts) and cell towers with the City of Rimouski to provide an adequate protocol for routing calls.

Les principaux fournisseurs des services de télécommunication filaires sont ; Bell, Fido Solutions, Iristel, ISP Telecom, Rogers Communications, Telus et Vidéotron.

/ The main providers of wireline telecommunications services are Bell, Fido Solutions, Iristel, ISP Telecom, Rogers Communications, Telus and Vidéotron.

Les municipalités suivantes sont limitrophes avec la Ville de Rimouski / *The following municipalities border with the city of Rimouski:*

- Saint-Anaclet-de Lessard
- Saint Marcelin
- Saint-Narcisse-de-Rimouski
- Saint-Valérien
- Saint-Fabien
- Sainte-Luce

Les tours cellulaires ont été recensées sur le territoire de la Ville. Des tours cellulaires limitrophes à la Ville de Rimouski pourraient aussi recevoir des appels du 311 pour la Ville.

/ Cell towers have been identified within the city limits. Cell towers bordering the City of Rimouski may also receive 311 calls for the city.

L'annexe F présente la cartographie des municipalités limitrophes à la Ville de Rimouski.

/ Appendix F presents the cartography of the municipalities bordering the city of Rimouski.

Les ententes de consentement et résolution des municipalités limitrophes sont présentées à l'annexe G.

/ Agreements of neighboring municipalities are presented in Appendix G.

7 ÉCHÉANCIER PROPOSÉ / PROPOSED TIMELINE

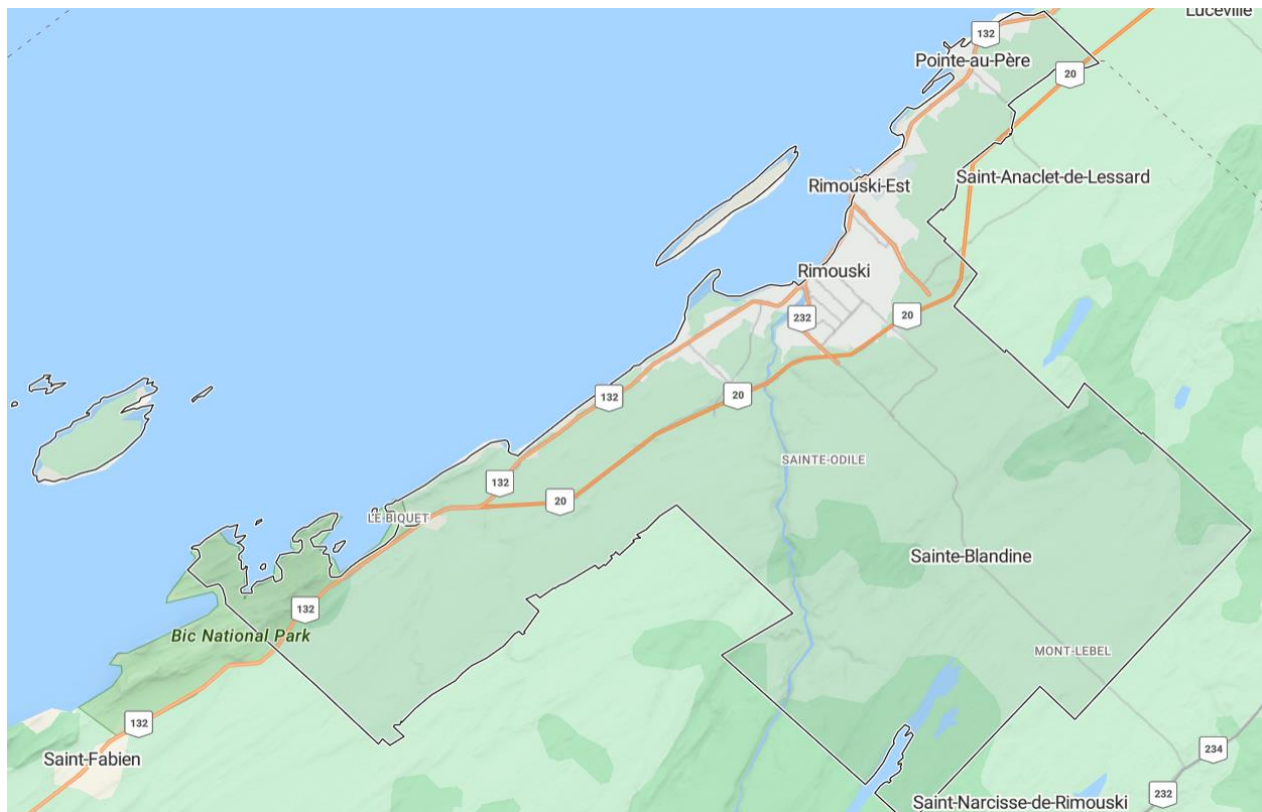
Le tableau suivant identifie l'échéancier proposé.

/ The following table identifies the proposed timeline.

Activité	Description	Date
1	Transmission du mémoire d'implantation du service 311	Mai / May 2025

	aux FST <i>/ Transmission of the 311 service implementation memorandum to the TSPs</i>	
2	Rencontre / Conférence téléphonique avec les FST - présentation du Mémoire d'implantation du service 311 <i>/ Meeting / Conference call with TSPs - presentation of the 311 service implementation report</i>	<i>Juin / June 2025</i>
3	Travaux d'implantation par les FST (Programmation et conversion) <i>/ Implementation work by TSPs (Programming and conversion)</i>	<i>Juin-Septembre / June-September 2025</i>
4	Activation du 311 par les FST pour une période de test et validation de la Ville. <i>/ Activation of the 311 by the TSPs for a period of testing and validation by the City.</i>	<i>Octobre / October 2025</i>
5	Mise en service officielle du service 311 <i>/ Official launch of the 311 service</i> Rimouski will make the official statement	<i>Octobre / October 2025</i>

Annexe / Appendix A - Territoire Ville de Rimouski / Rimouski's territory



Annexe / Appendix B - Résolution d'implantation / Implementation resolution

 MURPALI DU GREFFIER VILLE DE RIMOUSKI PROVINCE DE QUÉBEC	VILLE DE RIMOUSKI 205, AV. DE LA CATHÉDRALE, C.P. 710, RIMOUSKI (QUÉBEC) G5L 7C7 Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville, le 2 décembre 2024, à 20 h 41, sur ajournement de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, à 19 h 30.
2024-12-801	<u>Demande de consentement - Municipalités limitrophes - Autorisation d'implantation du 311 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées</u> Considérant que la Ville de Rimouski est en processus d'implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyennes et citoyens; Considérant que le consentement des municipalités limitrophes est nécessaire, afin d'autoriser l'implantation d'un service téléphonique 311 sur le territoire de la ville de Rimouski; Considérant que le consentement doit satisfaire aux exigences de la décision de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), lequel détermine qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques; Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Julie Carré appuyé par madame la conseillère Mélanie Beaulieu Et résolu que le conseil demande le consentement des municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint Marcelin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Fabien et Sainte-Luce pour l'implantation d'un service téléphonique 311 sur le territoire de la ville de Rimouski. Adoptée à l'unanimité (S) Guy Caron Maire (S) Cynthia Lamarre Assistante-greffière COPIE CONFORME  2024-12-06 Greffier ou Assistante-greffière 

Résumé des décisions **CRTC 2004-71**

Attribution du 311 aux services municipaux autres que les services d'urgence (référence : 8665-C126-200315699)

- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) approuve l'attribution d'un indicatif N11, soit le 311, pour l'accès aux services municipaux autres que les services d'urgence.
- Le Conseil ordonne aux fournisseurs de services de télécommunication (FST) de payer, de manière progressive, les coûts de modification de base des commutateurs et du réseau qu'il est nécessaire d'engager pour mettre en œuvre le service 311.
- Le Conseil détermine qu'il faudrait baser les arrangements d'acheminement des appels sur les limites des circonscriptions téléphoniques, à moins que la municipalité et les FST qui exploitent dans cette région n'en décident autrement.
- Le Conseil détermine que ce n'est pas aux FST de payer le coût de fourniture des arrangements d'acheminement spéciaux.
- Le Conseil détermine en outre que le service 9-1-1 et le service 311 ne seront pas intégrés.
- Le Conseil s'attend que les municipalités respectent l'engagement qu'elles ont pris de lancer des campagnes de sensibilisation du public intensives et efficaces.

Décision de
télécom
**CRTC 2008-
61**

Ottawa, le 4 juillet 2008

Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion

Référence : 8621-C12-01/00

Dans la présente décision, le Conseil approuve les rapports de consensus concernant plusieurs questions.

- Plusieurs groupes de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion
1. (CDCI) ont déposé des rapports de consensus auprès du Comité directeur (CD) du CDCI.
 2. Le 13 juin 2008, le CD a approuvé les rapports ci-après et les a transmis par la suite au Conseil aux fins d'approbation :
 - Groupe de travail Plan de travail (GTPT) - *Entente relative à la facturation et à la perception (version 1.6)*, 17 avril 2008 (BPREF063c et BPAGB&C16). Les membres du GTPT se sont mis d'accord quant aux modifications à apporter à l'entente relative à la facturation et à la perception afin de refléter les conclusions du Conseil dans la décision *Groupe de travail Plan de travail du CDCI - Seuils de résiliation des services de facturation et de perception propres au service 900*, Décision de télécom CRTC [2008-18](#), 5 mars 2008.
 - GTPT - *Lignes directrices relatives aux commandes locales canadiennes - version 6*, 21 mai 2008 (BPREF056 et CLOGV6-0(WC)). Les membres du GTPT se sont mis d'accord sur les dernières modifications à apporter à la version 6 des Lignes directrices relatives aux commandes locales canadiennes qui entreront en vigueur les 12 et 13 juillet 2008.
 - Comité directeur canadien sur la numérotation (CDCN) - *Rapport FIT 73 du CDCN se rapportant au FIT 77 - Avis concernant la mise en œuvre des codes N11 (soit les codes 211, 311, 511 et 811)*, 9 mai 2008 (CNREF073A). Les membres du CDCN se sont mis d'accord quant à un processus pour aviser les fournisseurs de services de télécommunication lorsqu'une entité autorisée met en œuvre un service en utilisant les codes d'accès 211, 311, 511 ou 811.
 3. On peut consulter les rapports sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca.
 4. Le Conseil a examiné les rapports de consensus susmentionnés et les **approuve**.
- Secrétaire général

Annexe / Appendix D - Liste des fournisseurs de services de télécommunication / TSP list

Le tableau suivant identifie les fournisseurs de services de télécommunication filaires présents sur le territoire de la Ville de Rimouski.

/ The following table identifies the wireline telecommunications service providers present in the territory of the City of Rimouski.

NPA	NXX	Centre d'interconnexion / Exchange Area	Province	FST / Company	OCN	Remarque / Remarks
418	734	Rimouski	QC	Bell Canada	984C	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard <i>/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	486	Sainte-Blandine	QC	Bell Canada	984C	Partage NPA-NXX avec Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Anaclet-de-Lessard <i>/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard and Saint-Narcisse-de-Rimouski</i>
418	509	Rimouski	QC	Bell Mobility	6574	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard <i>/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	525	Rimouski	QC	Bell Mobility	6574	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard <i>/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
418	416	Rimouski	QC	Fido Solutions Inc.	5643	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard

						/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	402	Rimouski	QC	Iristel Inc.	346J	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	408	Rimouski	QC	Iristel Inc.	346J	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	506	Rimouski	QC	Iristel Inc.	154E	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	805	Rimouski	QC	Iristel Inc.	154E	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	472	Rimouski	QC	ISP Telecom Inc.	4727	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	712	Rimouski	QC	Rogers Communications Canada Inc. (Wireless)	8821	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	318	Rimouski	QC	TELUS Mobility	8303	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard

						/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	750	Rimouski	QC	TELUS Mobility	8303	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	896	Rimouski	QC	TELUS Mobility	8303	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	246	Rimouski	QC	TELUS Mobility	8303	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
581	624	Rimouski	QC	TELUS Mobility	8303	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	721	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	722	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	723	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard

						/ Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	724	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	725	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	727	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	730	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	731	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	732	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Anaclet-de- Lessard / Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet- de-Lessard
418	735	Sainte-Blandine	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint- Narcisse-de- Rimouski et

						Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard and Saint-Narcisse-de-Rimouski</i>
418	740	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
418	749	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	720	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	824	Rimouski	QC	TELUS Quebec	8083	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	314	Rimouski	QC	Videotron Ltd.	328F	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	456	Rimouski	QC	Videotron Ltd.	8306	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>

581	562	Rimouski	QC	Videotron Ltd.	8306	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	660	Rimouski	QC	Videotron Ltd.	8306	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>
581	672	Rimouski	QC	Videotron Ltd.	328F	Partage NPA-NXX avec Saint-Anaclet-de-Lessard / <i>Shared NPA-NXX with Saint-Anaclet-de-Lessard</i>

Le tableau suivant identifie les fournisseurs de services de télécommunication cellulaires recensés sur le territoire de la Ville de Rimouski.

/ The following table identifies the cellular telecommunications service providers present in the territory of the City of Rimouski.

FST /TSP	Géolocalisation / Location
Bell	N48.462736 W68.489914
Rogers	N48.35952 W68.4795
Rogers	N48.36353 W68.7186
Rogers	N48.41053 W68.6163
Rogers	N48.42602 W68.4856
Rogers	N48.45259 W68.5254
Rogers	N48.46667 W68.4981
Rogers	N48.51972 W68.4453
Telus	N48.359461 W68.479494
Telus	N48.359463 W68.479497
Telus	N48.363528 W68.718658
Telus	N48.36353 W68.71866
Telus	N48.418719 W68.610978
Telus	N48.41872 W68.61098
Telus	N48.420275 W68.577775
Telus	N48.420277 W68.577777

Telus	N48.420278 W68.577778
Telus	N48.421539 W68.606178
Telus	N48.42154 W68.60618
Telus	N48.423208 W68.5927
Telus	N48.42321 W68.5927
Telus	N48.424058 W68.5991
Telus	N48.42406 W68.5991
Telus	N48.425739 W68.594828
Telus	N48.42574 W68.59483
Telus	N48.427039 W68.589228
Telus	N48.42704 W68.58923
Telus	N48.427378 W68.591097
Telus	N48.42738 W68.5911
Telus	N48.4276 W68.527928
Telus	N48.4276 W68.52793
Telus	N48.427802 W68.536055
Telus	N48.428269 W68.513339
Telus	N48.42827 W68.51334
Telus	N48.428478 W68.533778
Telus	N48.42848 W68.53378
Telus	N48.429189 W68.517028
Telus	N48.42919 W68.51703
Telus	N48.429228 W68.505789
Telus	N48.42923 W68.50579
Telus	N48.4293 W68.580828
Telus	N48.4293 W68.58083
Telus	N48.42935 W68.521508
Telus	N48.42935 W68.52151
Telus	N48.429628 W68.587069
Telus	N48.42963 W68.58707
Telus	N48.430089 W68.573089
Telus	N48.43009 W68.57309
Telus	N48.430778 W68.584339
Telus	N48.43078 W68.58434
Telus	N48.431039 W68.523639
Telus	N48.43104 W68.52364
Telus	N48.431239 W68.512339
Telus	N48.43124 W68.51234
Telus	N48.431669 W68.575769
Telus	N48.43167 W68.57577
Telus	N48.432108 W68.530869
Telus	N48.43211 W68.53087
Telus	N48.4322 W68.570289

Telus	N48.4322 W68.57029
Telus	N48.432444 W68.516525
Telus	N48.432445 W68.516525
Telus	N48.432928 W68.506958
Telus	N48.43293 W68.50696
Telus	N48.433008 W68.579069
Telus	N48.43301 W68.57907
Telus	N48.433069 W68.52045
Telus	N48.43307 W68.52045
Telus	N48.433431 W68.541192
Telus	N48.433433 W68.541192
Telus	N48.43435 W68.5121
Telus	N48.434589 W68.518269
Telus	N48.434589 W68.5753
Telus	N48.43459 W68.51827
Telus	N48.43459 W68.5753
Telus	N48.434669 W68.523169
Telus	N48.43467 W68.52317
Telus	N48.4348 W68.538842
Telus	N48.4348 W68.538844
Telus	N48.434978 W68.570339
Telus	N48.43498 W68.57034
Telus	N48.435258 W68.505739
Telus	N48.43526 W68.50574
Telus	N48.435453 W68.538214
Telus	N48.436258 W68.5159
Telus	N48.43626 W68.5159
Telus	N48.436406 W68.537296
Telus	N48.436489 W68.510119
Telus	N48.436489 W68.5759
Telus	N48.43649 W68.51012
Telus	N48.43649 W68.5759
Telus	N48.437078 W68.573589
Telus	N48.43708 W68.57359
Telus	N48.437619 W68.56805
Telus	N48.43762 W68.56805
Telus	N48.438486 W68.535292
Telus	N48.438488 W68.535294
Telus	N48.43875 W68.510558
Telus	N48.43875 W68.51056
Telus	N48.43875 W68.5605
Telus	N48.439239 W68.563858
Telus	N48.43924 W68.56386

Telus	N48.439319 W68.553558
Telus	N48.43932 W68.55356
Telus	N48.439367 W68.534608
Telus	N48.439369 W68.53461
Telus	N48.440531 W68.534136
Telus	N48.440533 W68.534138
Telus	N48.4408 W68.5581
Telus	N48.441089 W68.561197
Telus	N48.44109 W68.5612
Telus	N48.441311 W68.520344
Telus	N48.441312 W68.520345
Telus	N48.441606 W68.534117
Telus	N48.441608 W68.534117
Telus	N48.441878 W68.504258
Telus	N48.44188 W68.50426
Telus	N48.442789 W68.549947
Telus	N48.44279 W68.54995
Telus	N48.442839 W68.496339
Telus	N48.44284 W68.49634
Telus	N48.442978 W68.553958
Telus	N48.44298 W68.55396
Telus	N48.443301 W68.521098
Telus	N48.445019 W68.500119
Telus	N48.44502 W68.50012
Telus	N48.4451 W68.50595
Telus	N48.445108 W68.495028
Telus	N48.44511 W68.49503
Telus	N48.4461 W68.53058
Telus	N48.447439 W68.498728
Telus	N48.44744 W68.49873
Telus	N48.449333 W68.512511
Telus	N48.449336 W68.512513
Telus	N48.450253 W68.524719
Telus	N48.450255 W68.524722
Telus	N48.450256 W68.524722
Telus	N48.451498 W68.494915
Telus	N48.452804 W68.512686
Telus	N48.460244 W68.507983
Telus	N48.462736 W68.489914
Telus	N48.462738 W68.489916
Telus	N48.462739 W68.489917
Telus	N48.464764 W68.5011
Telus	N48.46548 W68.50505

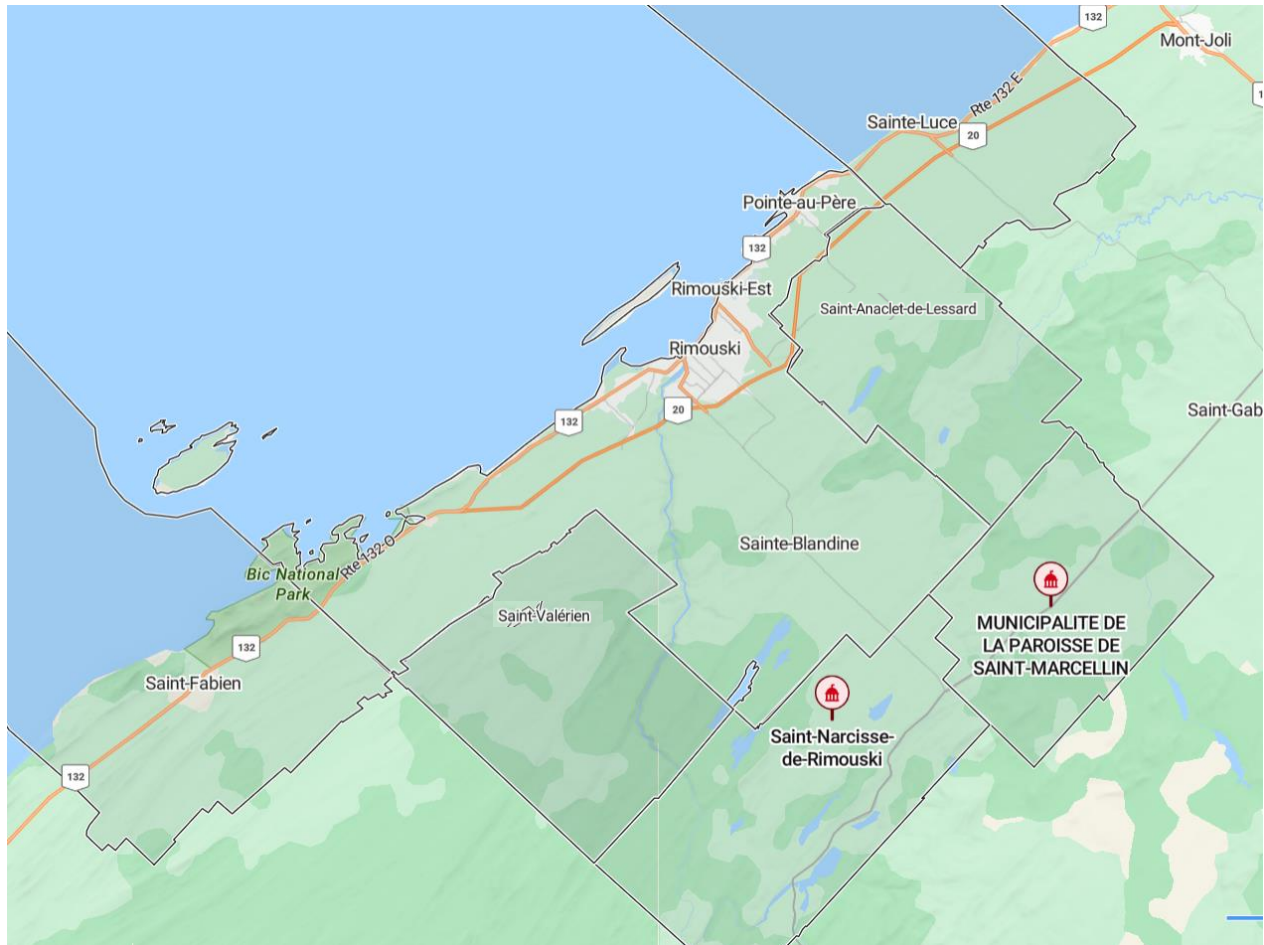
Telus	N48.467314 W68.510633
Telus	N48.467315 W68.510635
Telus	N48.468053 W68.513054
Telus	N48.469078 W68.513358
Telus	N48.469079 W68.513361
Telus	N48.47195 W68.513508
Telus	N48.47195 W68.51351
Telus	N48.474528 W68.512008
Telus	N48.47453 W68.51201
Telus	N48.47455 W68.509178
Telus	N48.47455 W68.50918
Telus	N48.476858 W68.510339
Telus	N48.47686 W68.51034
Telus	N48.477469 W68.504089
Telus	N48.47747 W68.50409
Telus	N48.477789 W68.506878
Telus	N48.47779 W68.50688
Telus	N48.48045 W68.499458
Telus	N48.48045 W68.49946
Telus	N48.480878 W68.496108
Telus	N48.48088 W68.49611
Telus	N48.482208 W68.5012
Telus	N48.48221 W68.5012
Telus	N48.4836 W68.496089
Telus	N48.4836 W68.49609
Telus	N48.493928 W68.492478
Telus	N48.49393 W68.49248
Telus	N48.4941 W68.488628
Telus	N48.4941 W68.48863
Telus	N48.49665 W68.484789
Telus	N48.49665 W68.48479
Telus	N48.499578 W68.47955
Telus	N48.49958 W68.47955
Telus	N48.500639 W68.469769
Telus	N48.50064 W68.46977
Telus	N48.501219 W68.472878
Telus	N48.50122 W68.47288
Telus	N48.501308 W68.476019
Telus	N48.50131 W68.47602
Telus	N48.5029 W68.467958
Telus	N48.5029 W68.46796
Telus	N48.503258 W68.472
Telus	N48.50326 W68.472

Telus	N48.504528 W68.450061
Telus	N48.50453 W68.450062
Telus	N48.505058 W68.467969
Telus	N48.505061 W68.46797
Telus	N48.505469 W68.458419
Telus	N48.50547 W68.45842
Telus	N48.506108 W68.465869
Telus	N48.50611 W68.46587
Telus	N48.50685 W68.461428
Telus	N48.50685 W68.46143
Telus	N48.507119 W68.454639
Telus	N48.50712 W68.45464
Telus	N48.50725 W68.44905
Telus	N48.508178 W68.463528
Telus	N48.50818 W68.46353
Telus	N48.509739 W68.455019
Telus	N48.50974 W68.45502
Telus	N48.510678 W68.458989
Telus	N48.51068 W68.45899
Telus	N48.5108 W68.460689
Telus	N48.5108 W68.46069
Telus	N48.520275 W68.445831
Telus	N48.520277 W68.445833
Videotron	N48.3595 W68.479
Videotron	N48.3635 W68.718
Videotron	N48.4158 W68.605
Videotron	N48.41588 W68.60541
Videotron	N48.4648 W68.495
Videotron	N48.46481 W68.49502
Videotron	N48.5197 W68.445

Annexe / Appendix E - Liste de distribution / Notice Distribution List

NonCOCODEApps@cnac.ca;	N11@viewcom.ca;
aashi.dalvi@bell.ca;	n11@voipmuch.com;
AHe@primustel.ca;	N11ProductManagement@telus.com;
bell.regulatory@bell.ca;	patricia.chambers@ahs.ca;
carrier.relations@videotron.com;	phil@telkel.ca;
carole.nardelli@telkel.ca;	planning@isptelecom.net;
cathy.mcgouran@allstream.com;	regaffairs@quebecor.com;
Chris.Holigroski@bellmts.ca;	Regulatory@distributel.ca;
CoreCSEngineering@FreedomMobile.ca;	regulatory@imperialtelecom.ca;
ddolan@teksavvy.ca;	regulatorypublicsaf@rci.rogers.com;
devops@processoft.com;	rschleihauf@fibernetics.ca;
dir.commutation@sogetel.com;	Russell.DeLong@corp.eastlink.ca;
didorders@iristel.com;	rwi_gr@rci.rogers.com;
document.control@sasktel.com;	snagulan@comwave.net;
eric.boer@distributel.ca;	telecom.regulatory@cogeco.com;
hreheman@teksavvy.ca;	team.regulatory@iristel.com;
IDulay@primustel.ca;	wireless.e911@bell.ca;
ingops.telephonie@maskatel.qc.ca;	
jdupuis@rci.rogers.com;	
Kim.Isaacs@allstream.com;	
leo.santoro@bell.ca;	
les@les.net;	
m-christine.hudon@bell.ca;	
n11@acrovoice.ca;	
n11@distributel.ca;	
n11@sjrb.ca;	

Annexe / Appendix F – Cartographie des municipalités limitrophes / *Mapping of neighboring municipalities*



Vue à haut niveau des tours cellulaires sur le territoire de la Ville de Rimouski et environs.

/ High-level view of cell towers on the territory of the City of Rimouski and surrounding areas.



Annexe / Appendix G - Consentement des municipalités / Municipalities Statements of Authorization**Extrait du procès-verbal
ou
Copie de résolution**

Municipalité de
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, tenue le 16 décembre 2024 et à laquelle étaient présents :

Le Maire :	Monsieur Francis St-Pierre
Greffière-trésorière :	Madame Nadia Lavoie
Les conseillers :	Madame Anick Blouin
	Monsieur Jean-Denis Bernier
	Monsieur Simon Dubé
	Madame Vanessa Lepage-Leclerc
	Madame Mélanie Desrosiers, absente
	Madame Stéphanie Arsenault

CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 311 POUR LES JURIDICTIONS
TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA VILLE DE
RIMOUSKI

Rés. 2024-12-279

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski entend implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la *Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard* doit donner son consentement et que celui-ci doit satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques filaires selon l'indicatif local NXX et des tours cellulaires peuvent couvrir plus que les limites municipales et chevaucher le territoire de la *Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'engage à transférer à la *Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard* les appels provenant du service 311 qui pourraient lui être destinés;

CONSIDÉRANT QUE la *Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard* a pris connaissance du contexte, explications, des tenants et aboutissants de l'implantation du 311 pour la Ville de Rimouski;

Pour ces motifs, il est proposé par Anick Blouin et résolu à l'unanimité que la *Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard* **AUTORISE** la Ville de Rimouski et les fournisseurs de services en télécommunications à obtenir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées de sorte que certains appels 311 de la *Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard* seraient acheminés à la Ville de Rimouski.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 16^e jour de décembre 2024

Sceau de la
municipalité



Nadia Lavoie
Directrice générale



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,
fière de ses multiples richesses
où la mer et la terre se marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Ancil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le lundi 20 janvier 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Les conseillers, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Rodrigue St-Laurent, monsieur Victor Carier et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sheldon Côté, est également présent dans la salle.

Certifiée copie conforme de la résolution 2025-01-722

Consentement autorisant l'implantation du 311 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la Ville de Rimouski.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski entend implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce doit donner son consentement et que celui-ci doit satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques filaires selon l'indicatif local NXX et des tours cellulaires peuvent couvrir plus que les limites municipales et chevaucher le territoire de la municipalité de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'engage à transférer à la municipalité de Sainte-Luce les appels provenant du service 311 qui pourraient lui être destinés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a pris connaissance du contexte, explications, des tenants et aboutissants de l'implantation du 311 pour la Ville de Rimouski;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyée par monsieur Rodrigue Saint-Laurent et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce autorise la Ville de Rimouski et les fournisseurs de services en télécommunications à obtenir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées de sorte que certains appels 311 de la municipalité de Sainte-Luce seraient acheminés à la Ville de Rimouski.



Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier
21 janvier 2025



Micheline Barriault, maire
21 janvier 2025





MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 13 janvier 2025, à la salle du conseil, 181, route Centrale à Saint-Valérien.

Sont présents les conseillers suivants :

MM. Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles Saint-Pierre, Ghislain Blais, Carl Desrosiers et Christian St-Pierre, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Savoie. Mmes Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière trésorière et Magali Savoie, greffière trésorière adjointe étaient aussi présentes.

2025-013 Consentement autorisant l'implantation du 311 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la Ville de Rimouski.

Considérant que la Ville de Rimouski entend implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyens;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Valérien* doit donner son consentement et que celui-ci doit satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques;

Considérant que le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques filaires selon l'indicatif local 418 et des tours cellulaires peuvent couvrir plus que les limites municipales et chevaucher le territoire de la *Municipalité de Saint-Valérien*;

Considérant que la Ville de Rimouski s'engage à transférer à la *Municipalité de Saint-Valérien* les appels provenant du service 311 qui pourraient lui être destiné;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Valérien* a pris connaissance du contexte, explications, des tenants et aboutissants de l'implantation du 311 pour la Ville de Rimouski;

Pour ces motifs, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que la *Municipalité de Saint-Valérien* autorise la Ville de Rimouski et les fournisseurs de services en télécommunications à obtenir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées de sorte que certains appels 311 de la *Municipalité de Saint-Valérien* seraient acheminés à la Ville de Rimouski.

Adopté avec dispense de lecture.

(S) Marie-Paule Cimon
Directrice générale

(S) Robert Savoie
Maire

Copie certifiée conforme le 14 janvier 2025


Marie-Paule Cimon, directrice générale/greffière trésorière



Extrait du Procès-Verbal/Copie de résolution
Municipalité de
SAINT-MARCELLIN

À la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcellin,
tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi 20 janvier 2025.

Sont présents à cette réunion les conseillers suivants : M. Jean-Yves Allard et Mme Martine Vignola, M. Jean-Pierre Lévesque, M. Éric Boucher.
Tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Sébastien Noël.
Madame Nathalie Chouinard, Dir. Gén. / Greffière trés. fait office de secrétaire d'assemblée.

**Consentement autorisant l'implantation du 311 pour les juridictions
téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la Ville de Rimouski.**
Résolution No. 2025-459

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski entend implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcellin doit donner son consentement et que celui-ci doit satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques filaires selon l'indicatif local NXX et des tours cellulaires peuvent couvrir plus que les limites municipales et chevaucher le territoire de la Municipalité de Saint-Marcellin ;

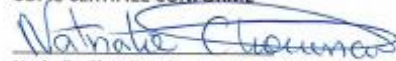
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'engage à transférer à la Municipalité de Saint-Marcellin les appels provenant du service 311 qui pourraient lui être destiné ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcellin a pris connaissance du contexte, explications, des tenants et aboutissants de l'implantation du 311 pour la Ville de Rimouski ;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MME MARTINE VIGNOLA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Municipalité de Saint-Marcellin autorise la Ville de Rimouski et les fournisseurs de services en télécommunications à obtenir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées de sorte que certains appels 311 de la Municipalité de Saint-Marcellin seraient acheminés à la Ville de Rimouski.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Nathalie Chouinard
Directrice générale



Municipalité de Saint-Fabien

COPIE DE RÉOLUTION

202504-008

VILLE DE RIMOUSKI : Consentement autorisant l'implantation du 311

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 14 avril 2025 à 19h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ère) mesdames Mélissa Perreault et Isabelle Roy ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Lebel et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand, Directeur général / greffier-trésorier.

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski entend implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Municipalité de Saint-Fabien* doit donner son consentement et que celui-ci doit satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques;
- CONSIDÉRANT QUE** le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques filaires selon l'indicatif local NXX et des tours cellulaires peuvent couvrir plus que les limites municipales et chevaucher le territoire de la *Municipalité de Saint-Fabien*;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski s'engage à transférer à la *Municipalité de Saint-Fabien* les appels provenant du service 311 qui pourraient lui être destiné;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Municipalité de Saint-Fabien* a pris connaissance du contexte, explications, des tenants et aboutissants de l'implantation du 311 pour la Ville de Rimouski;

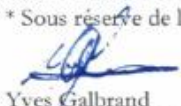
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Isabelle Roy
et unanimement résolu
que la *Municipalité de Saint-Fabien*

AUTORISE la Ville de Rimouski et les fournisseurs de services en télécommunications à obtenir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées de sorte que certains appels 311 de la *Municipalité de Saint-Fabien* seraient acheminés à la Ville de Rimouski.

COPIE CONFORME à St-Fabien

* Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance ultérieure



Yves Galbrand
Directeur général et greffier-trésorier

20A, 7^e avenue Saint-Fabien Qc G0L 2Z0



**Municipalité de
Saint-Narcisse-de-Rimouski**

7, rue du Pavillon, St-Narcisse-de-Rimouski (Q.C.) G0K 1S0
Téléphone : (418) 735-2638 / Télécopieur : (418) 735-6021
Courriel : informations@saintnarcisse.net
Site WEB : www.saintnarcisse.net

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20250105

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue mardi le 13^e jour du mois de janvier à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire, monsieur Gervais Soucy et les conseillers suivants :

BANVILLE David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
PROULX, Jean-Luc	Conseiller #3
SOUCY Guillaume	Conseiller #4
PROULX, Laurent	Conseiller #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 311 POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA VILLE DE RIMOUSKI.

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski entend implanter un service téléphonique 311 pour ses citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski* doit donner son consentement et que celui-ci doit satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui a déterminé qu'il faut fonder les arrangements d'acheminement des appels 311 sur les limites des circonscriptions téléphoniques;
- CONSIDÉRANT QUE** le découpage territorial de la Ville de Rimouski et celui des circonscriptions téléphoniques filaires selon l'indicatif local NXX et des tours cellulaires peuvent couvrir plus que les limites municipales et chevaucher le territoire de la *Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski*;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski s'engage à transférer à la *Municipalité Saint-Narcisse-de-Rimouski* les appels provenant du service 311 qui pourraient lui être destiné;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski* a pris connaissance du contexte, explications, des tenants et aboutissants de l'implantation du 311 pour la Ville de Rimouski;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par David Banville appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la Ville de Rimouski et les fournisseurs de services en télécommunications à obtenir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées de sorte que certains appels 311 de la *Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski* seraient acheminés à la Ville de Rimouski.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 04^e jour du mois de février 2025.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Gervais Soucy
Maire



Vanessa Ruest-Vignola
Dir. gén./greff.-trés.